



## Compte rendu du Comité Social d'Administration Local (CSAL) Emplois du 16/01/2023 (2<sup>e</sup> convocation)

Le 16 janvier 2023, s'est tenu le CSAL relatif aux emplois en 2<sup>ème</sup> convocation.

Historiquement, Solidaires Finances Publiques R13 a toujours refusé de participer au feu « CTL emploi » visant uniquement à constater les suppressions d'emplois tant au plan national que local. Néanmoins, les documents transmis pour la préparation de ce 1<sup>er</sup> CSAL relèvent de choix organisationnels de la part de la directrice qui nécessitaient d'être évoqués et expliqués aux organisations syndicales et aux agents.

En préambule, nous avons exprimé notre colère contre l'absence de règlement intérieur relatif aux nouvelles instances de dialogue social. Il est bon de rappeler que celles-ci sont issues de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. La DGAFP n'a pas jugé opportun de mettre à disposition tant aux administrations qu'aux élus que nous sommes, les outils permettant d'enclencher dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 le bon fonctionnement de ces nouvelles instances.

Il est vrai que la décision de fusionner les instances de dialogues sociales ne date que de deux ans ! Ils ont mis moins de temps à supprimer les instances de défense des agents.

Nous classerons ce « couac » dans la même catégorie que les PILAT, MOUV'RH et autre grand projet.

Solidaires Finances Publiques R13 a rappelé au travers de la liminaire lue en séance sa position concernant les suppressions d'emploi au sein de la DGFIP, en relevant la « pseudo-baisse » de ces dernières.

Ainsi, le volume des suppressions d'emploi 2023 n'est pas de 850 mais bien de plus de plus de 1500.

	Suppressions	Transferts renforts redéploiements internes	Évolutions nettes	Transferts renforts redéploiements externes	TOTAL
<b>Centrale</b>	0	173	<b>173</b>	17	190
<b>SCN (DPN et SRE)</b>	0	126	<b>126</b>		126
<b>DNS</b>	0	237	<b>237</b>	39	276
<b>Réseau (DDRFIP et DFIP)</b>	-1566	89	<b>-1477</b>	118	-1359
<b>Autres et non répartis</b>	91		<b>91</b>	-8	83
<b>TOTAL</b>	<b>-1475</b>	<b>625</b>	<b>-850</b>	<b>166</b>	<b>-684</b>

Les directions nationales, les directions spécialisées et les services centraux ont donc bénéficié de 276 redéploiements, transferts, ou renfort.

Les cadres B et C continuent quant à eux à contribuer largement aux suppressions d'emplois.

Comble du cynisme, dans les documents transmis aux organisations syndicales lors du Comité Technique Réseau relatif au volet emplois de la Loi de Finances 2023, il est écrit : « **La méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques (MAGERFiP) utilisée pour la dixième année a été adaptée pour tenir compte des gains de productivité importants identifiés en 2023 : achèvement de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et suppression de la contribution à l'audiovisuel public (environ 1 500 ETP<sup>1</sup>) ; recours à l'intelligence artificielle dans le contrôle fiscal (100 ETP) ; autres gains diffus : fin du NRP, zéro cash, API management, GMBI, E-enregistrement, Foncier innovant... Au global plus de 2 000 gains d'ETP ont été évalués pour 2023** ».

Nous sommes heureux d'apprendre que les SIP et les PCE vont payer le prix fort !

Pour rappel :

PLF 2013	PLF 2014	PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017	PLF 2018	PLF 2019	PLF 2020	PLF 2021	PLF 2022 <sup>1</sup>	PLF 2023
-2 023	-1 988	-2 000	-2 130	-1 630	-1 600	-2 130	-1 500	-1 800	-1 506	-850

**Au niveau local**, la DIRCOFI SEOM s'est vu attribuée la création de **4 emplois de catégorie A**, après avoir supprimé 10 postes de même nature depuis 2019. Logique ?

Les suppressions n'ont concerné que des postes de vérificateur.

La directrice a décidé d'alimenter le TAGERFIP (tableau des emplois implantés direction/brigade/BEP/BPAT) direction plutôt que celui des brigades.

Solidaires Finances Publiques a déploré que la création de 4 postes de catégorie A au sein de la DIRCOFI SEOM ait été possible du fait du redéploiement de postes supprimés au sein des DDFiP et DRFiP vers les directions spécialisées et les services centraux.

La directrice se réjouit de la création de ces quatre postes, même si elle déplore la suppression de postes au sein des DDFiP et DRFiP. La décision a été prise de créer **4 postes de consultants** basés à MARSEILLE (**financier, international, patrimonial et fiscalité Outre-Mer**).

Ces derniers seront rattachés aux divisions CF de la façon suivante :

- consultant fiscalité Outre-mer et international rattachés à la Division 6
- consultant financier et patrimonial rattachés à la Division 3.

La directrice a décidé de ne pas ouvrir les postes de consultants aux agents externes à la DIRCOFI.

Les postes des consultants actuels, rattachés aux brigades et déchargés en partie ou en totalité, vont être prioritaires s'ils le souhaitent. Ainsi, ils libéreraient les postes en faveur de vérificateurs (si candidats). Néanmoins, la directrice souhaite que tous ceux qui veulent postuler se fassent connaître.

---

1 ETP = Équivalent temps plein

Les missions dévolues aux nouveaux consultants sont essentiellement :

- appui technique aux brigades (accompagnement, visa, RH, interlocution, commissions)
- orienter la programmation
- actions de formation et de mutualisation

De plus, cette configuration permettra aux IdiV experts de mieux se concentrer sur l'animation du réseau.

Les postes seront effectifs au 01/09/2023.

Il a été confirmé que les consultants concernés seront des agents de direction bénéficiant de la rémunération et des primes direction.

Il a été fait mention du **transfert du poste d'IdiV expert CCI** des Antilles vers Marseille, afin de favoriser son attractivité pour d'éventuels postulants. En effet, depuis le détachement de ce même IDIV expert, il n'y a eu aucun postulant.

Les trois organisations syndicales présentes ont voté contre la situation des emplois.

Vos élus ont lu en séance son explication de vote :

**« Les représentants de Solidaires Finances Publiques en CSAL, votent contre la situation des emplois issues de la loi de finances 2023 au motif que, comme nous l'avons dénoncé dans notre liminaire, la DGFIP continue à payer le prix fort en termes de suppressions d'emplois pour l'année 2023.**

**Derrière les – 850 ETP nets se cache une toute autre réalité : les directions territoriales sont ponctionnées de 1359 ETP, justifiées par des gains chimériques de productivité, pour environ 2000 emplois.**

**Ainsi, de façon très cynique, la suppression de la TH et de la contribution audiovisuelle a été évaluée à 1500 équivalents temps plein (ETP).**

**Le recours à l'intelligence artificielle dans le contrôle fiscal a quant à lui été évalué à 100 ETP.**

**Solidaires Finances Publiques ne peut s'inscrire dans cette logique de destruction à marche forcée de nos structures, de nos missions et plus globalement du service public.**

**Pour toutes ces raisons et, malgré l'absence de suppression d'emploi à la DIRCOFI SEOM en 2023, nous votons contre la politique destructrice des emplois à la DGFIP. »**

**Dans le cadre des questions diverses,** il a été évoqué tout d'abord le drame de Bullecourt, ainsi que le groupe de travail mis en place par la DG, auquel participe la DIRCOFI SEOM.

Solidaires Finances Publiques a dénoncé l'absence de retour suite à la première réunion dudit groupe de travail le 06/12/2022 et a demandé expressément à être associé à chaque étape avec l'ensemble des organisations syndicales. On sait jamais, on peut avoir des bonnes idées parfois !

La directrice s'est engagée à tenir les OS informées de tout retour.

La situation de la cellule ERICA a également été évoquée, avec le renfort un à deux jours par semaine d'un agent. En cas de besoin ponctuel de secrétariat sur le site de Marseille, la direction s'engage à faire appel à des auxiliaires.

